

Réunion avec la DEC en visioconférence

Mercredi 1^{er} mars 2023

Compte-rendu : Valérie Bonnet

Présents :

Pour la DEC : Olivier Harmel, directeur, Emilie Braneyre, adjointe, Muriel Nedjar, Jean-Michel Lespade, IPR

Pour l'APPEP : Sandra Mévrel, Valérie Bonnet

Ouverture de la réunion

M. Harmel ouvre la réunion en annonçant une session 2023 similaire à la session 2022 hormis pour le calendrier puisque les épreuves de spécialité ont lieu en mars. La correction sera dématérialisée sur Santorin.

Conformément à nos demandes, les réunions auront lieu en présentiel en HLP et en philosophie. Le nombre de copies attribué tiendra compte des collègues intervenant au GO en tant qu'enseignants spécialistes ou non spécialistes. Des professeurs de philosophie seront convoqués pour les jurys de délibération.

Remarques de l'APPEP sur le calendrier du baccalauréat

L'APPEP souhaite faire des remarques liminaires sur le calendrier du baccalauréat. Les épreuves de spécialités en mars obligent à avancer très vite dans le programme et évaluer trop tôt les élèves sans leur laisser le temps de progresser suffisamment, sans parler des acrobaties nécessaires pour coordonner le programme de spécialité et de tronc commun.

L'APPEP continue à demander le report des épreuves au mois de juin, le choix entre deux sujets pour les candidats, ainsi que le changement de la nature des épreuves, afin que les exercices soient les mêmes en tronc commun et en épreuve de spécialité.

Les épreuves de spécialités

Pour revenir à l'organisation des EDS de mars, les convocations ont été reçues, mais l'APPEP fait remarquer que tout le monde n'a pas été informé des quatre demi-journées de correction.

M. Harmel confirme que les enseignants peuvent prétendre à 4 demi-journées en informant le chef d'établissement. Les chefs d'établissement en ont été informés. Il est éventuellement possible de saisir la DEC si un chef d'établissement refuse d'accorder les demi-journées, mais le cas ne s'est jamais présenté. La DEC ne veut pas faire figurer la possibilité de poser 4 demi-journées de correction sur les convocations ni s'immiscer dans l'organisation des examens par les établissements.

L'APPEP s'enquiert ensuite de la vérification des copies demandée aux correcteurs.

M. Harmel explique qu'en cas de problème l'enseignant doit adresser lui-même sa demande via Santorin. Il faut signaler seulement les copies à renumériser. Les pages dans le désordre peuvent être remises dans l'ordre dans Santorin par le correcteur lui-même.

L'APPEP rappelle que le bandeau unique posait problème l'an dernier en HLP car il donnait la possibilité de modifier les appréciations et notes de l'autre par inadvertance.

M. Harmel indique qu'il n'y a toujours qu'un seul bandeau : la DEC n'est pas au courant de ces difficultés.

Il confirme qu'il sera toujours possible de télécharger et d'imprimer les copies.

L'APPEP demande ensuite comment seront organisées les réunions d'entente et d'harmonisation puisque cette année nos collègues de Lettres sont convoqués en même temps que nous et au même endroit.

Mme Nedjar indique que les 2 réunions auront lieu en même temps mais seront indépendantes.

M. Lespade précise qu'un moment de rencontre entre les professeurs des 2 disciplines est prévu lors de la réunion d'harmonisation : une rencontre de 1h30 par binôme pour vérifier que les disparités entre disciplines sont bien fondées. Il y aura 4 salles en tout : 1 salle par discipline et journée.

Pour l'entente, il s'agira de dégager les critères par discipline. L'intérêt d'un échange entre disciplines sera déterminé lorsque les sujets seront connus mais il précise qu'1h30 de temps commun est à prévoir également.

Mme Nedjar ajoute qu'un fichier sera mis à disposition avec les adresses mail pour faciliter les échanges entre correcteurs.

L'APPEP se demande si cela entraînera un changement de nos pratiques, qui s'aligneraient sur les Lettres qui produisent des corrigés assez directifs ou si nous allons garder les pratiques collégiales habituelles en philosophie.

M. Lespade répond que des éléments de corrections seront fournis par l'Inspection Générale, de Lettres et de Philosophie pour HLP. Il ajoute que cette année, il en sera de même pour l'épreuve finale de tronc commun – ce qui est une nouveauté.

Il précise qu'il ne s'agira pas d'un corrigé mais un moyen de donner des perspectives de correction. Il en conclut que ce seront les collègues de Lettres qui nous rejoindront sur nos pratiques d'évaluation en HLP.

Épreuve de philosophie

M. Harmel pointe une augmentation du nombre de candidats, + 1000 environ, mais elle aura un faible impact car elle sera lissée entre les correcteurs.

M. Lespade précise la répartition prévue : 125 copies en voie générale, 145 copies maximum en voie technologique.

Le Calendrier du mois de juin n'est pas encore arrêté, mais il devrait être proche de celui de l'an dernier. L'épreuve se déroulant le mercredi 14 juin, la remontée des notes devrait avoir lieu le jeudi en 15.

Le Grand Oral

La DEC annonce que 15 à 20 professeurs de philosophie ont été convoqués pour le GO en 2022, sur un total de 30 à 40 professeurs en tout pour HLP.

L'APPEP rappelle que HLP mériterait 2 enseignants puisque HLP est bi-disciplinaire. Elle demande si la répartition entre zones rurales et urbaines a été homogène, si les élèves avaient tous autant de chances de passer en HLP.

Mme Nedjar répond que ce paramètre n'est pas pris en compte, car l'affectation est faite par un algorithme en fonction des besoins des élèves. Aucune intervention humaine sur ce point.

Concernant la bi-disciplinarité, M. Lespade considère que le travail dans l'année des deux professeurs sur le même programme leur permet d'évaluer l'oral des élèves.

L'APPEP interroge M. Lespade sur la préparation du GO dans le contexte de Chat GPT et de la circulation des exposés des années précédentes sur TikTok : n'y-a-t-il pas un risque d'altération de la valeur des exposés ?

Pour M. Lespade, une réflexion générale est nécessaire sur la place de Chat GPT dans les pratiques pédagogiques. Il est plus inquiet pour le travail écrit de l'année que pour le GO. Lors du GO, il est possible de faire la différence entre une simple récitation de formules figées et un élève maîtrisant son discours et capable de réagir face à son jury.

L'APPEP remarque alors les formules figées de la philosophie n'apparaîtront pas telles à un professeur de Lettres ou au professeur dit « candide ». L'attention du GO sera de toute façon déportée vers la partie entretien.

Pour M. Lespade, tout professeur, spécialiste ou non, peut évaluer la capacité et la spontanéité du candidat.

Il conclut en annonçant une information à venir sur la disponibilité des copies lors de l'harmonisation afin de permettre une lecture collégiale.

La réunion est clôturée vers 16h.